

LE TRAVAIL DÉCENT

LE DIALOGUE TRIPARTITE (SYNDICATS, EMPLOYEURS, POUVOIRS PUBLICS) AU SEIN DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL A PERMIS DE FAIRE ÉMERGER AU NIVEAU MONDIAL LA NOTION DE TRAVAIL DÉCENT COMME DIMENSION ESSENTIELLE D'UNE MONDIALISATION JUSTE, DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET COMME MOYEN D'INSTAURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE, SOLIDAIRE ET DURABLE.

LE TRAVAIL DÉCENT



POUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

« Le travail décent résume les aspirations de tout travailleur : possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société. Il leur donne aussi la liberté d'exprimer leurs

préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes. »

Il s'agit de conjuguer épanouissement de l'individu et productivité créatrice de richesses. Ces principes sont un point d'appui majeur pour agir au plan local, national, européen et mondial pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés.



L'OIT VEUT FAIRE DU TRAVAIL DÉCENT UN OBJECTIF MONDIAL ET UNE RÉALITÉ NATIONALE

Dans le cadre de sa mission de promotion de la justice sociale et des droits de la personne, l'OIT concrétise sa volonté de lutter contre la pauvreté par la mise en œuvre d'un programme de promotion du travail décent.

Le contexte de crise qui percute tout particulièrement les pays et les populations les plus pauvres, renforce l'urgence d'une action en ce sens.

Le mouvement syndical international fait pression, partout dans le monde, pour que soient prises des mesures favorisant le respect des droits fondamentaux, une croissance économique soutenable, le développement et la justice sociale.

L'OIT APPORTE SON AIDE
Par des programmes ayant comme objectif de prendre en compte le travail décent à l'échelon national. Ces programmes définissent des priorités et des objectifs qui visent à lutter contre le travail indigne.

CES* ET CSI** SE SONT SAISIES DE CE CADRE D'ACTION EN POURSUIVANT 5 OBJECTIFS

1 METTRE FIN AUX EMPLOIS PRÉCAIRES qui ne sont pas seulement défavorables aux travailleurs, mais nuisent au marché du travail et à l'économie. Ils dégradent les conditions de travail, la santé et la sécurité, génèrent des bas salaires et compromettent la cohésion sociale.

2 OBTENIR UNE MEILLEURE ORGANISATION ET UN MEILLEUR CONTENU DU TRAVAIL afin de créer un environnement où les travailleurs sont pleinement informés et consultés, capables de réaliser un équilibre entre les exigences du travail et de la vie familiale, et ont la possibilité d'un apprentissage tout au long de la vie afin d'améliorer leurs compétences et leurs qualifications.

3 REVENDIQUER UNE FORTE RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS, qui, loin d'être un obstacle à un marché du travail dynamique, peut engendrer l'investissement dans le capital humain et l'innovation.

4 ÉTENDRE LA PROTECTION SOCIALE en mettant en place des systèmes de protection sociale qui offrent une sécurité aux travailleurs (maladie, congés, chômage, retraite...).

5 PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL en reconnaissant la place des organisations syndicales dans la négociation d'accords collectifs couvrant l'ensemble des salariés de manière à leur assurer un travail décent et un salaire équitable, et en favorisant l'implication des salariés dans les prises de décision qui les concernent.

LE TRAVAIL DÉCENT, UN ENJEU EN EUROPE

Le travail décent c'est d'abord avoir un emploi, mais un emploi de qualité. Rien ne justifie des conditions de travail indignes et des salaires qui ne permettent pas d'en vivre.

L'Europe des 27 compte 26 millions de chômeurs, 20 millions de salariés pauvres...
A ceux-là s'ajoutent ceux qui ont perdu une grande partie de leur pouvoir d'achat. Par exemple, le revenu disponible pour la population grecque a chuté de 20% entre 2008 et 2012, sachant que certains ont perdu davantage...

Garantir un travail décent et des salaires équitables en Europe, c'est renforcer le socle social commun en reprenant les objectifs de la CES et de la CSI.

LE TRAVAIL DÉCENT, CLÉ DU PROGRÈS SOCIAL

Le travail décent doit contribuer au progrès social. Il s'agit avant tout de pouvoir vivre de son travail. Cet objectif est partagé par les forces syndicales en Europe et dans le monde. Atteindre cet objectif, c'est apporter une contribution vitale à la réduction de la pauvreté tant en Europe que dans les autres régions du monde, c'est favoriser le développement durable dans une société juste et ouverte.

Cette exigence de travail décent doit s'appliquer partout dans le monde à l'ensemble des travailleurs de l'économie formelle, mais aussi à ceux de l'économie dite informelle et aux personnes travaillant à leur compte ou à domicile. Accepter des conditions de travail indécentes dans une partie du monde dans le cadre d'une économie globalisée a inévitablement des conséquences néfastes sur les économies qui ont déjà développé des formes de protection sociale. Un moins-disant social inacceptable au regard du respect des droits de chaque individu dans le cadre de l'exercice de son travail.

* Confédération européenne des syndicats. - ** Confédération syndicale internationale.



3 CAS DE MOBILISATION SYNDICALE POUR LE TRAVAIL DÉCENT

1 LA CONDITION DES JOURNALIERS ET DES SAISONNIERS DANS L'AGRICULTURE EN ITALIE

Une grande partie des fruits produits dans ce pays sont ramassés par des immigrés africains quasiment réduits à l'état de servitude. Le tarif pour remplir de tomates une grande caisse de 300 kg sous un soleil de plomb (40 °) est de 3,50 euros voire 2,50 euros pour les clandestins. Voilà la paie d'un immigré dans les campagnes des Pouilles (sud de l'Italie), où la journée de travail peut durer quatorze heures. Du travail à la pièce. Les plus robustes peuvent réussir à empocher entre 20 et 25 euros (40 % de moins qu'un Italien à conditions égales), après s'être acquittés d'un tribut sur le transport, la nourriture, l'eau et les autres biens de première nécessité contrôlés par les contremaîtres (les caporali, comme on les désigne en italien, intermédiaires entre les ouvriers et les patrons) qui les recrutent et répartissent le travail.

Alors que se poursuit pour les Italiens la première vague de départs en vacances, la récolte des tomates, des melons et des pastèques a démarré non loin des plus belles plages, employant des milliers d'immigrés d'Afrique ou d'Europe de l'Est. Le syndicat FLAI-CGIL (syndicat des travailleurs agroalimentaires) estime à 400 000 le nombre de saisonniers travaillant en Italie sous la coupe de ces contremaîtres.

2 LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES QUI CONFECTIONNENT DES JEANS « VINTAGE » ET QUI COURENT DES RISQUES IMPORTANTS POUR LEUR SANTÉ

Pour donner leur aspect usé à ces vêtements « tendance », certaines marques ont recours à la technique du sablage, qui consiste à projeter du sable à forte pression sur le tissu. Les ouvriers qui la pratiquent travaillent sans protection. Ils inhalent les poussières de silice extrêmement toxiques, qui provoquent la silicose, maladie respiratoire incurable. Des travailleurs en sont décédés en Turquie, en Inde, au Bangladesh... Des milliers pourraient être touchés. Avec le collectif Ethique sur l'étiquette, la CFDT agit pour que les fabricants renoncent à utiliser cette technique qui rend pour les travailleurs, ces jeans réellement mortels.

3 LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES

Ils sont exposés dans de nombreux pays aux mauvais traitements et à diverses formes d'aliénation : agressions verbales, cris, insultes liées à leur origine ethniques... Le harcèlement et les sévices sexuels sont très répandus et ont comme tous les mauvais traitements, de graves répercussions sur la santé. Ces travailleurs domestiques ont une durée moyenne de travail de près de 66 heures hebdomadaires en Malaisie, entre 60 et 65 heures par semaine au Qatar, en Namibie, en Tanzanie et en Arabie saoudite. Pour la plupart, ils sont soumis à une disponibilité permanente : plus de la moitié des travailleurs domestiques dans le monde n'ont aucune limite à leur durée hebdomadaire normale de travail, environ 45% n'ont aucun droit à des périodes de repos hebdomadaire ou de congés payés annuels, près de 30 % sont totalement exclus de toute protection légale. La mobilisation du syndicalisme international a permis l'adoption d'une convention par l'OIT. L'action se poursuit pour obtenir sa ratification.



CE QUE FAIT LA CFDT

Elle s'est engagée sur la **Journée mondiale du travail décent du 7 octobre** avec les organisations syndicales dans le monde. Elle participe activement aux commissions de la **Conférence internationale du travail (CIT)**, notamment pour obtenir une protection sociale pour tous. **En Europe**, elle travaille avec la CES et les fédérations européennes sur les problématiques liées au travail décent : négociations sur la directive Temps de travail, protection des travailleurs migrants (saisonniers, détachés...), etc. Elle développe des actions avec son institut de coopération, **l'Institut Belleville**, pour la formation de responsables syndicaux dans le monde, par le renforcement des organisations pour le dialogue social, par l'expertise qu'elle apporte sur le droit du travail, la protection sociale... Elle mène aujourd'hui, avec **le raid Brest Baku**, une action innovante pour défendre l'idée d'une vie décente et d'un travail décent pour tous. **Elle dénonce** les abus

auxquels sont confrontés les travailleurs dans le monde :

- il est inacceptable que des personnes gagnent moins de 2 € par jour ;
- il est inacceptable que des salariés perdent la santé au travail et mettent gravement leur vie en danger ;
- il est inacceptable que certains travailleurs ne puissent avoir accès aux infrastructures sanitaires et hygiéniques de base (eau, sanitaires, protections contre le bruit, la chaleur, etc.).

Pour la CFTD, il est important de promouvoir, pour tous les travailleurs, femmes et hommes travaillant dans les économies formelles ou informelles, des secteurs privé ou public, intérimaires ou travailleurs à domicile :

- le travail décent dans une mondialisation juste, en exigeant des politiques d'élimination de la pauvreté comme le préconisent les

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;

- le renforcement de la place des organisations syndicales, en soutenant leur participation aux programmes de développement nationaux et en assurant leur capacité à assurer la défense des travailleurs ;
- les changements technologiques qui respectent le développement durable et qui favorisent l'emploi ;
- la formation pour les catégories de travailleurs fragilisés.

Cette action en faveur du travail décent inclut la lutte contre le travail des enfants qui reste un fléau dans de nombreux pays. Le chômage, la misère et la pauvreté en sont très souvent la cause. Le respect du droit à l'éducation et la lutte contre l'illettrisme sont des préalables indispensables.

LA BOÎTE À OUTILS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS EN LIGNE SUR CFTD.FR DANS LA RUBRIQUE BOÎTE À OUTILS RÉGULIÈREMENT MISE À JOUR

NOS TRACTS

● LE TRAVAIL DÉCENT AU CŒUR DE L'ACTION CFTD



LE TRAVAIL DÉCENT AU CŒUR DE L'ACTION CFTD

RAID À VÉLO BREST-BAKOU
1^{ER} MAI-22 JUILLET 2013

Retrouvez
l'ensemble de
nos argumentaires
sur notre site
www.cfdt.fr / Boîte
à outils